

Pourquoi implémenter une infrastructure publique de partage de données scientifiques au Gabon?

Manifeste pour l'implémentation d'une infrastructure publique de partage de données scientifiques sur les enjeux forêts et zones humides au Gabon.

Face au défi majeur et systémique que représente la transition écologique et compte tenu de l'urgence avec laquelle on doit agir, le numérique est un outil indispensable pour cibler les actions les plus efficaces, gérer la complexité, réduire les délais, modéliser, anticiper les crises, mettre en réseau, mobiliser. **En somme, pour mettre en œuvre collectivement une transition écologique efficace et juste.**

Le projet d'infrastructure publique de partage de données scientifiques pour les forêts et zones humides du Gabon est en particulier **essentiel pour respecter nos objectifs de réduction d'émissions de CO₂ et de protection de 30% de la planète d'ici 2030**. Il est nécessaire pour :

- **appuyer les acteurs publics** dans leur rôle de gestion et de contrôle des ressources naturelles et des aires protégées, et de définition de stratégies long terme qui prennent en compte le changement climatique ;
- **appuyer l'enseignement supérieur et la recherche** par la création de passerelles numériques entre les résultats scientifiques, les décideurs publics et les populations locales ;
- **appuyer les acteurs privés**, en simplifiant leurs démarches administratives et en leur permettant d'accéder à des données de référence fiables pour anticiper les développements économiques futurs ;
- **appuyer les citoyens**, en leur donnant accès aux données de suivi environnemental produites par les acteurs publics ou privés en toute transparence ;
- **appuyer les associations et les ONG** présentes sur le terrain auprès des populations locales dans leurs travaux d'intérêt général de soutien social, sanitaire, éducatif ou écologique ;
- **appuyer les partenaires internationaux**, en leur présentant des indicateurs fiables autour des enjeux environnementaux mondiaux, et des données validées de suivi des projets financés dans les forêts du bassin du Congo.

L'infrastructure permettra par exemple la publication par le Conseil National Climat du Gabon de données de biodiversité et de stockage carbone de qualité, afin de rendre possible l'obtention de financements internationaux "verts" comme ceux relatifs au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et au Tropical Forest Forever Facility (TFFF).

Ni l'ambition ni l'urgence ne doivent toutefois nous amener à négliger les risques associés au numérique. L'infrastructure publique de partage de données doit garantir la **souveraineté** des données. Elle doit être **éthique** et ne pas accentuer les déséquilibres entre les populations ou les fractures numériques. Elle doit être **sécurisée** et éviter un accaparement de données sensibles par des acteurs non légitimes cherchant à surexploiter les ressources. Son propre impact environnemental doit être limité au maximum, comme ses potentielles dérives techno-solutionnistes.

